



Les transports dans une garde partagée

Par **Nathjo**, le **13/01/2012 à 11:48**

Bonjour,
mon compagnon a sa fille en garde partagée avec son ex compagne donc un weekend sur deux et la moitié des vacances. J'aimerais savoir s'il est obligé de faire tous les trajets car depuis que je le connais c'est à lui d'assurer les transports aller comme retour entre les deux domiciles. Ne doit-il pas faire un trajet sur deux?
Merci par avance

Par **cocotte1003**, le **13/01/2012 à 12:30**

Bonjour, le jugement indique qui de financer les frais de trajet. Le juge rend la décisions en fonction des éléments qu'il a, cordialement